

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Protection des dépôts
  - 5.7 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

### ASSURANCES HUDSON

#### Avis d'octroi d'une autorisation

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé Assurances Hudson (nom utilisé au Québec par Hudson Insurance Company) à exercer au Québec l'activité d'assureur dans les catégories : « assurance automobile », « assurance de biens », « assurance des chaudières et des machines », « assurance cautionnement », « assurance contre l'incendie » et « assurance de responsabilité ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation en vertu des articles 30 et suivants de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Le fondé de pouvoir au Québec de l'assureur est :

- Dentons Canada LLP  
1, Place Ville-Marie, bureau 3900  
Montréal (Québec) H3B 4M7

Le siège de l'assureur est situé au :

- 100, William Street 5<sup>e</sup> étage  
New York NY 10038  
États-Unis

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 18 août 2022

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

## 5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.